



communiqué

Date

Le 4 juin 1986

Nº 109

Pour publication

LE CANADA EST LE PREMIER PAYS À RATIFIER LA
CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION
DE LA COUCHE D'OZONE

Le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Thomas McMillan, ministre de l'Environnement, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a maintenant adhéré à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Le document de ratification a été déposé aujourd'hui aux Nations unies, à New York. Le Canada a signé la convention dès l'acceptation des signatures, le 22 mars 1985, et il est le premier pays à ratifier la convention.

"La ratification de la convention par le Canada signale le maintien de la participation active du pays dans le domaine de la protection internationale de l'environnement, ainsi que son ferme engagement à établir de nouveaux principes juridiques internationaux en la matière", a déclaré M. Clark.

"La convention est importante parce qu'elle revêt un caractère vraiment mondial. De plus, elle engage les nations à s'attaquer ensemble à un problème avant que de sérieux dommages ne surviennent", a-t-il ajouté.

Les nations ayant adhéré à la convention s'engagent à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs qui résultent des modifications de la couche d'ozone. Cette convention prévoit aussi la collaboration internationale en matière de recherche, de surveillance, d'évaluation scientifique et d'échange de renseignements sur des questions touchant la situation de la couche d'ozone.

.../2

D'après de récents calculs scientifiques, la couche d'ozone pourrait diminuer de 10 pour cent ou davantage en 70 ans, si l'on n'enrayait pas les émissions de chlorofluorocarbones (CFC). En outre, les scientifiques du monde entier n'ont pas encore expliqué l'amenuisement inattendu, de 35 pour cent, de la couche d'ozone de l'Antarctique, observé au printemps à chaque année depuis le début des années 70.

Bien qu'on ne prévoit pas de gros changements, en général, dans la couche d'ozone, il reste que les modifications mineures sont importantes. Les calculs scientifiques révèlent qu'une diminution de 1 pour cent entraînerait une augmentation de 2 pour cent des ultraviolets et de 4 pour cent des cancers de la peau.

À l'échelon international, on a déjà pris des initiatives en vue de protéger la couche d'ozone de la planète. On s'attend qu'une série d'ateliers et de congrès socio-économiques aboutisse à l'établissement, d'ici au milieu de 1987, d'un projet de protocole rattaché à la Convention de Vienne.

M. McMillan a déclaré : "Préoccupé par la charge de produits toxiques dans l'atmosphère, le Canada a joué un rôle actif dans les mesures de recherche, de surveillance et de réglementation destinées à protéger la couche d'ozone. Le Canada exploite le Centre des données mondiales sur l'ozone pour l'Organisation météorologique mondiale. Un instrument canadien de télédétection, le spectrophotomètre Brewer, est vendu à l'échelle internationale pour moderniser le réseau mondial des mesures de la couche d'ozone effectuées à partir du sol."

"Depuis 1980, le règlement rattaché à la Loi sur les contaminants de l'environnement interdit l'usage des CFCs dans les laques en aérosol, les antisudorifiques et les déodorants. L'utilisation de ces produits chimiques au Canada a baissé de 45 pour cent."

Renseignements :

A.J. Chisholm
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
(416) 667-4819

G.V. Buxton
Service de conservation
et de protection
Environnement Canada
(819) 997-1640

Jon Allen
Direction des opérations juridiques
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
(613) 992-6486